

PRISE DE POSITION

# Mais pourquoi vouloir quitter le canton de Berne?

Pourquoi quitter le canton de Berne? Je vous le demande. L'idée de créer un canton avec celui du Jura m'irrite. Quitter le canton de Berne me contrarie plus encore. Nous ne parlons jamais de cela, mais pourquoi quitter le canton de Berne? Le Jura bernois est une partie intégrante du canton de Berne, une région bien traitée. Il possède le seul Conseil régional de notre pays. Le statut particulier existe et n'est pas aussi chétif que les séparatistes le prétendent. Le Jura bernois n'a qu'un seul défaut: la Question jurassienne.

Pourquoi ces Jurassiens venus chercher du travail dans nos vallées devraient-ils, en signe de reconnaissance, annexer toute la région et la sortir de son cocon? Si les Portugais qui viennent en masse chercher emploi dans notre pays se comportaient de la même manière, nous aurions bientôt Lisbonne comme capitale.(...)

N'en déplaise au Mouvement universitaire jurassien, il est plus facile de viser au bilinguisme dans le canton de Berne que dans celui du Jura. Pour autant que l'on veuille participer au développement de la région! En tant que chef d'entreprise, je croise régulièrement des confrères suisses allemands dans les clusters ou des échanges entre

chambres économiques. Je me rappelle que lors d'un Swiss Economic Forum à Interlaken, le seul Jurassien que j'ai croisé se plaignait qu'il n'y avait que des Alémaniques. Dans notre monde global, le multilinguisme s'impose. Les Jurassiens bernois accroissent leurs chances d'y parvenir en restant dans le canton de Berne. Il est vrai que l'Instruction publique pourrait faire plus pour promouvoir l'échange. Au moins Berne offre-t-il à celui qui veut être romand jusqu'au bout des ongles l'opportunité de l'être, offerte également à celui qui veut vivre à l'aise et sereinement dans les deux cultures. Le canton du Jura, même avec nous, ne pourra l'offrir.

Pourquoi faut-il que M. Zuber insiste? La situation actuelle n'est-elle pas satisfaisante? Les relations participatives Jura - Jura bernois sont bonnes et suffisantes. Le statut particulier sera renforcé dès qu'on sera débarrassé de la Question jurassienne. L'économie du Jura bernois a terriblement souffert des effets de la Question jurassienne. Le déficit d'image était très lourd. Il a fallu redonner ses chances à l'emploi en recréant une région à nouveau attractive pour les cadres et employés expérimentés formés ailleurs. Les entreprises du Jura bernois ont be-

soin de ces conditions pour réussir leurs missions toujours plus difficiles. La plupart d'entre elles sont actives sur tous les marchés importants de la planète. Les entreprises régionales ont réussi à redonner confiance, les jeunes reviennent à la formation duale... Alors que tous les signaux reviennent au vert, nous recommençons le cirque pour arriver sans doute au même résultat!

Le Jura bernois ne demande que la paix. Heureusement, il a entre ses mains la possibilité d'en finir. Le 24 novembre, le Jura bernois doit voter massivement non à l'aventure d'une Constituante n'intéressant que les seuls séparatistes, qui auront champ libre pour imposer leur culture politique. Le Jura bernois doit dire massivement non à huit ans de palabres et à un blocage légitime des investissements du canton dans notre région. Pourquoi quitter un canton qui est l'image de la Suisse pour rejoindre le Jura qui, avec ou sans nous, restera un canton marginal.

Nous ne sommes pas en Corée. Ici, le Nord peut s'entendre avec le Sud sans forcément coucher dans le même lit! Que diable! ● MARC-ALAIN AFFOLTER, MALLERAY, NOTRE JURA BERNOIS



## VOTE DU 24 NOVEMBRE Bienne ne peut plus rester neutre

Le 24 novembre 2013 sera un jour historique. Car la population du Jura bernois dira si elle souhaite s'engager dans un processus qui aboutit à la création d'un nouveau canton, et par conséquent à la séparation d'avec le canton de Berne. Ce jour-là, le Jura bernois jouera son destin! Mais pas seulement: le destin du canton de Berne, et en particulier celui de la ville de Bienne, est aussi en jeu, puisque la perte du Jura bernois remettrait en cause le bilinguisme cantonal. Et la ville de Bienne cesserait d'être la plus grande ville bilingue de Suisse.

Devant une décision aussi cruciale, les autorités biennoises ne peuvent pas rester silencieuses. Car le risque d'une frontière cantonale traversant les gorges du Taubenloch existe bel et bien. Et ce risque, aucun citoyen biennois attaché au bilinguisme de notre ville ne voudrait le prendre. Non, la fameuse «neutralité active» de Bienne n'est plus de mise.

Il est temps, pour les autorités de Bienne, de prendre leurs responsabilités et de tout mettre en œuvre pour empêcher un tel scénario. Il est temps pour Bienne, non seulement d'affirmer, mais aussi d'exercer effectivement son rôle de pont – que dis-je, de «passerelle» – entre le Jura bernois et la partie alémanique du canton. Et donc de montrer que Bienne tient au Jura bernois, qu'il y est étroitement lié depuis des siècles, et qu'il ne voudrait en aucun cas le perdre! Ces liens, analysés dans une récente étude mandatée par le canton de Berne, sont si forts

LE CLIN D'ŒIL



**SQUATTEUR DE CHARME** Un écureuil malicieux a trouvé refuge dans une mangeoire pour les oiseaux, ce qui ne semble en rien l'intimider. PHOTO ENVOYÉE PAR CÉDRIC PIGNAT, DE CORCELLES

que pour Bienne, la sécession du Jura bernois équivaldrait à une véritable amputation.

Devant un tel enjeu, la ville de Bienne ne peut plus rester «neutre». Elle doit pouvoir faire valoir ses arguments en faveur du maintien du Jura bernois dans le canton de Berne et prendre clairement parti sur la question posée aux Jurassiens bernois.

Roland Gurtner,  
conseiller de ville (Bienne)

### MÊME SUJET

## Nous n'avons rien à expliquer!

Aux agneaux du Mouvement autonomiste jurassien, Votre père spirituel Roland Beguelin dédicait un livre au triste titre, «La Suisse, cette imposture»; vous, vous posiez des affiches «Moutier = Belfast» ou repreniez en chœur votre slogan si respectueux de la démocratie, «La lutte continue»... Jusqu'à hier et depuis plus de 50 ans! Alors, laissez-nous rire. Vous voir

vous offusquer de la pose de quelques affiches, vous qui avez souillé notre patrie, au propre comme au figuré, depuis plusieurs décennies. Pour le reste et en quatre points, nous vous précisons les choses suivantes:

Injure signifie, dans le Petit Larousse, «offense, insulte». En quoi dire que le Chasseral n'est pas à vendre ou qu'une montre fonctionnelle se rapporte-t-il à ces termes? N'avez-vous jamais vu dans une vitrine de magasin, sur un meuble ou un objet, une petite notice «Pas à vendre»?

Face à vos millions et votre obstination à vouloir nous contraindre à un mariage ni de raison ni de cœur mais bien forcé (ce qui devient interdit dans le monde dit civilisé), nous sommes bien obligés de répondre avec nos faibles moyens. Et que dire de votre fonds de réünification anticonstitutionnel ou des supercheries financières de l'Etat jurassien?

De la charte interjurassienne, vous savez très bien qu'elle n'est qu'imposture et insulte à la démocratie tant il y a disproportion entre vos actes et les nôtres. Qui

brûlait des fermes, des stands de tir, des scieries? Qui posait des bombes ou faisait parler les armes? Qui depuis 50 ans souille nos rues? Combien en terre jurassienne, combien en terre bernoise?

Enfin, arrêtez de nous tirer par la manche omme dans les souks les plus pauvres du monde. Pourquoi perdre son temps à dialoguer ou à marchander pour un objet dont on ne veut pas? Histoire peut-être de perdre son temps ou son argent...

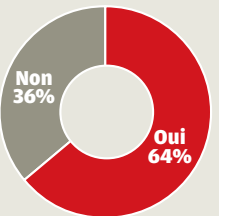
Non, Messieurs du MAJ (vous ne semblez pas compter beaucoup de femmes), nous n'avons rien à expliquer ou à dialoguer sur notre patrie. Nous sommes bernois de naissance, de cœur comme de raison! Les jeunes comme les anciens savent chez nous que sa patrie ne se marchand pas. Ses origines non plus! Vous avez les vôtres, laissez-nous les nôtres! Et surtout laissez-nous en paix dans notre Jura bernois.

Guillaume-Albert Houriet,  
Caravane du Jura bernois

LA QUESTION DE LA SEMAINE

La Charte de bonne conduite de l'AJJ: indispensable en vue du 24 novembre?

Participation: 53 votes



### RÉACTIONS

## Hans Stöckli est dans son droit

En réponse à M. Francis Romy (Le Journal du Jura du 24 avril 2013), je prétends au contraire que la Ville de Bienne a tout à fait le droit de donner son avis sur la question. Si le Jurassien Kohler, maire de Delémont, et le Tessinois Marty peuvent le faire, pourquoi des citoyens bernois ne pourraient-ils pas s'exprimer? L'affaire est berno-bernoise car, en définitive, celui qui a le plus à perdre dans cette

## Et les élus jurassiens, le sont-ils?

Monsieur Romy (Le JdJ du 24 avril), Hans Stoeckli est digne de sa fonction de conseiller aux Etats et il est normal qu'il prenne position sur le devenir du nord du canton de Berne, région industrielle prospère qui l'a élu. Faut-il aussi vous rappeler que même si Bienne n'est pas appelée à voter, elle est concernée, à la fois par ses 20 000 Romands, son histoire issue de l'évêché de Bâle et par le fait qu'elle est le principal centre vers lequel se tourne le Jura bernois.

Par contre, il serait bon que vous vous demandiez en vertu de quoi des élus de la République et canton du Jura osent donner leur opinion sur l'avenir d'une région hors de leur juridiction.

Patrick Eggli (Bienne)

sinistre comédie, c'est bien le Jura bernois. Et le lien entre le Jura bernois et Bienne est fort et indéfectible, il serait non seulement stupide mais irresponsable de placer une frontière au Taubenloch. Bienne est le centre de toute une grande région bilingue et seuls quelques citoyens perdus dans leurs étroites vallées jurassiennes ne l'ont pas encore compris. Et encore une petite leçon à M. Romy: on ne dit pas «Jura sud» mais Jura bernois. Jusqu'à preuve du contraire, notre région n'est pas le sud de la République mais bien géographiquement et politiquement une part entière du canton de Berne.

Patrik Devaux (Orvin)

### RAPPEL

**SIGNATURES** Les textes doivent être signés (nom et lieu). Ils seront accompagnés d'un numéro de téléphone auquel la rédaction pourra joindre l'auteur au besoin. La rédaction ne publie pas de courrier anonyme.

**LONGUEUR** En principe, les textes seront limités à 1500 signes maximum.

**RÉSERVES** Les injures, attaques personnelles, accusations sans preuves et lettres à caractère discriminatoire seront écartées.